



Votre numéro de chèque énergie : 2100005052

THOMAS JADE
THOMAS ENZO
ÉTAGE 3
1 PLACE DE TEST
LYON 01
69001 LYON 01

Paris, le 16 mars 2021

Madame, Monsieur,

Vous êtes à nouveau bénéficiaire d'un chèque énergie pour l'année 2021. Comme pour 5,5 millions de ménages, cette aide de l'État vous est automatiquement attribuée pour vous aider à payer les factures d'énergie de votre logement, compte tenu des ressources de votre ménage que vous avez déclarées aux services fiscaux. Pour l'année **2021**, le montant de votre chèque énergie s'élève à **277 euros**.

Vous aviez demandé la pré-affectation de votre chèque énergie (c'est-à-dire la déduction automatique de son montant sur votre facture) sur votre contrat (références ffg1a1 et sfn1a1) auprès de votre fournisseur Test ParcelExport3 : **malheureusement, votre demande n'a pas pu être prise en compte** car votre contrat a été modifié (par exemple après un déménagement) ou résilié.


- Vous trouverez donc en bas de ce courrier votre chèque énergie pour cette année.** Pour en bénéficier, vous devrez l'utiliser chez votre fournisseur d'électricité ou de gaz naturel, comme vous l'aviez fait précédemment (par courrier ou en ligne), ou bien pour payer vos autres dépenses d'énergie pour le logement ou une partie de votre redevance si vous résidez dans un logement-foyer conventionné APL, ou dans un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou une unité de soins de longue durée (ESLD, USLD).
- Nous vous invitons également à pré-affecter votre chèque énergie sur votre nouveau contrat, en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr**, ou en cochant la case rouge sur votre chèque énergie avant de l'envoyer par courrier à votre fournisseur.

Vous trouverez au verso de cette page un mode d'emploi détaillé du chèque énergie.

Pour bénéficier de **protections sur vos contrats d'électricité et de gaz naturel**, en cas d'incident de paiement ou de déménagement, **activez vos attestations auprès de votre fournisseur** (indications et bilan de vos contrats déjà protégés en 2ème page de ce courrier).

Votre chèque énergie est valable jusqu'au 31 mars 2022. Si vous perdez votre chèque énergie, pensez à en demander un nouveau. Pour toute question, nous vous invitons à consulter le site internet www.chequeenergie.gouv.fr, à nous écrire (www.chequeenergie.gouv.fr/courriel) ou à nous appeler au 0 805 204 805 (service et appel gratuits).

Je vous prie d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.


Barbara Pompili
ministre de la Transition écologique

Talon à conserver

Chèque énergie
N° 2100005052

€ *****277,00*
DXSTSTVZOZO


**MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE**
*Liberté
Égalité
Fraternité*



Chèque énergie non fractionnable, pas de remboursement de la différence entre le montant à payer et le montant de ce chèque énergie.

Chèque énergie d'un montant de :

Fin de Validité : 31/03/2022
Chèque énergie N° 2100005052

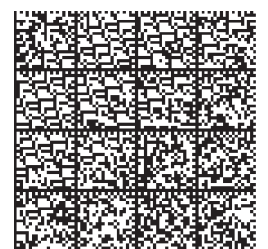
Bénéficiaire(s) :

THOMAS JADE
THOMAS ENZO
DAVID INES
MOREAU GABRIEL
ÉTAGE 3
1 PLACE DE TEST
LYON 01
69001 LYON 01

JADE THOMAS
*****277,00*
DXSTSTVZOZO



En cochant cette case, je souhaite pré-affecter mon chèque énergie chez mon fournisseur pour les années à venir. Il sera automatiquement déduit de mes factures si j'y suis toujours éligible.



(13)



Comment utiliser mon chèque énergie ?

Je paie mes dépenses d'électricité ou de gaz naturel

- J'utilise mon chèque énergie en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr ou j'envoie mon chèque énergie à mon fournisseur (à l'adresse figurant sur ma dernière facture ou échéancier), accompagné de la copie d'une facture, d'un échéancier ou autre document faisant apparaître mes références client. J'écris au dos du chèque, à l'encre noire, ma référence client et/ou mon numéro de contrat.

Inutile d'attendre ma prochaine facture, je peux utiliser mon chèque énergie dès à présent, il sera directement crédité sur mon compte client.

- Je peux demander la **pré-affectation** de mon chèque auprès de mon fournisseur **pour les années à venir** (soit **en ligne**, soit **directement sur mon chèque énergie en cochant la case rouge**, soit par téléphone).



Informations sur la pré-affectation

Chaque année, si je suis toujours éligible au dispositif et si je pré-affecte mon chèque énergie, je serai informé du montant de mon nouveau chèque énergie au mois d'avril. Mon chèque sera directement transmis à mon fournisseur et déduit de mes factures : je n'aurai aucune démarche à effectuer. Si mon fournisseur ne propose pas ce service, ou si je change de contrat d'ici l'année prochaine, je ne perdrai pas le bénéfice de mon chèque énergie : mon chèque énergie me sera automatiquement envoyé l'année prochaine par courrier et je pourrai l'utiliser.



Je règle un achat de combustible (fioul, bois, GPL...) ou je paie certains travaux de rénovation énergétique

- Je remets mon chèque énergie directement à mon fournisseur d'énergie ou au professionnel en charge de mes travaux de rénovation énergétique.



Informations sur vos travaux d'économie d'énergie

Je vérifie que mes travaux sont éligibles sur www.faire.fr et je donne mon chèque pour payer mes travaux, s'ils sont à ma charge. La date d'échéance du chèque peut être prolongée pour des travaux : je demande la conversion de mon chèque énergie en chèque travaux sur www.chequeenergie.gouv.fr



Je réside dans un logement-foyer conventionné APL, un EHPAD, un EHPA, une résidence autonomie, un établissement ou une unité de soins de longue durée (ESLD, USLD) :

- Je remets mon chèque énergie au gestionnaire de la résidence ; le montant sera déduit de ma prochaine échéance.



Je suis bénéficiaire du chèque énergie

Si j'envoie ce chèque par courrier postal à mon fournisseur d'énergie, j'indique ci-dessous, à l'encre noire, ma référence client et mon numéro de contrat [ou l'un des deux si ces 2 éléments n'apparaissent pas sur ma facture]. Je joins aussi à mon envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent mes références.

Mon numéro client : et/ou mon numéro de contrat :

Vous pouvez demander la pré-affectation de votre chèque énergie pour les années à venir soit en ligne, soit par téléphone, soit directement sur votre chèque en cochant la case rouge au recto.

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr



0 805 204 805

appel non surtaxé

Je suis un professionnel acceptant ce chèque énergie

1. Je déduis la valeur de ce chèque de la facture des prochaines mensualités ou de la redevance
2. Je me connecte sur www.chequeenergie.gouv.fr pour en demander le remboursement

Pour obtenir plus d'informations : chequeenergie.gouv.fr



Attestations

Valables jusqu'au 30 avril 2022

Vos protections associées au chèque énergie sont déjà activées pour votre (vos) contrat(s) suivant(s) :

Contrat chez votre fournisseur Test ParcelExport3, références : ffvfa1,svfm1

Si vous avez un autre contrat de gaz ou d'électricité, activez dès maintenant vos protections sur ce contrat (les protections associées à votre chèque énergie pourront aussi être activées sur vos autres contrats identifiés chez ce fournisseur, tant que vous restez bénéficiaire du chèque énergie) :

- Soit en déclarant cette attestation en ligne, sur www.chequeenergie.gouv.fr (en renseignant votre numéro de chèque énergie : 2100005052)
- Soit en envoyant à votre fournisseur de gaz ou d'électricité l'attestation papier en bas de cette page.

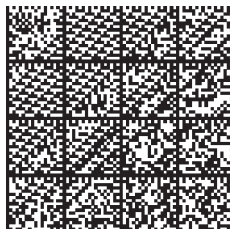
Information relative à l'utilisation de vos données personnelles

L'Agence de services et de paiement dispose de moyens informatiques visant à transmettre le chèque énergie aux bénéficiaires, conformément à l'article L.124-1 du Code de l'énergie. Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous disposez d'un droit de communication, de rectification, ou de suppression des informations vous concernant.

Conformément à l'article R.124-16 du code de l'énergie, l'Agence des services et de paiement et votre fournisseur d'énergie ont besoin d'échanger certaines données personnelles vous concernant (références client, nom, numéro de chèque énergie, e-mail) pour vous faire bénéficier de la pré-affectation de votre chèque énergie si vous choisissez cette option, et de l'activation automatique des protections associées au chèque énergie (sur un contrat sur lequel vous avez précédemment utilisé un chèque énergie ou une attestation, ou le cas échéant sur vos autres contrats identifiés chez lui). Pour renoncer à ces options pour la prochaine campagne du chèque énergie, vous devez l'indiquer avant le 28 février 2022.

De plus, pour certains bénéficiaires résidant en Corse ou dans les départements d'outre-mer, les protections associées au chèque énergie peuvent être automatiquement activées sur vos contrats identifiés chez votre fournisseur dès cette année (même si vous n'avez encore jamais utilisé de chèque énergie ou d'attestation), sauf opposition de votre part à la transmission de vos données personnelles (nom, prénom, adresse) à votre fournisseur d'énergie avant le 1^{er} juin 2021.

Vous pouvez exercer l'ensemble de ces droits en contactant le 0 805 204 805. Pour plus d'informations, ou pour connaître les modalités de votre droit de réclamation, nous vous invitons à consulter le site internet : www.chequeenergie.gouv.fr/pdf/mentions-legales.pdf



THOMAS JADE
THOMAS ENZO
DAVID INES
MOREAU GABRIEL
ÉTAGE 3
1 PLACE DE TEST
LYON 01
69001 LYON 01

ATTESTATION GAZ

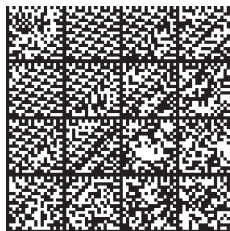
(À transmettre à votre fournisseur de gaz naturel)

Cette attestation vous permet de **bénéficier de protections supplémentaires sur votre contrat** de fourniture de gaz naturel en cas de déménagement ou d'impayé.

À noter : si mon fournisseur propose cette option et si j'active mon attestation pour cette année, celle-ci sera automatiquement activée sur mon contrat et sur mes autres contrats identifiés chez ce fournisseur pour les années suivantes, si je suis toujours éligible au chèque énergie, et si je ne m'y oppose pas.

Validité : du 01/04/2021
au 30/04/2022

Référence chèque énergie :
N° 2100005052



THOMAS JADE
THOMAS ENZO
DAVID INES
MOREAU GABRIEL
ÉTAGE 3
1 PLACE DE TEST
LYON 01
69001 LYON 01

ATTESTATION ÉLECTRICITÉ

(À transmettre à votre fournisseur d'électricité)

Cette attestation vous permet de **bénéficier de protections supplémentaires sur votre contrat** de fourniture d'électricité en cas de déménagement ou d'impayé.

À noter : si mon fournisseur propose cette option et si j'active mon attestation pour cette année, celle-ci sera automatiquement activée sur mon contrat et sur mes autres contrats identifiés chez ce fournisseur pour les années suivantes, si je suis toujours éligible au chèque énergie, et si je ne m'y oppose pas.

Validité : du 01/04/2021
au 30/04/2022

Référence chèque énergie :
N° 2100005052

Quels sont les droits et les réductions accordés avec le chèque énergie ?

Valables du 1^{er} avril 2021 au 30 avril 2022



En cas de déménagement,

vous ne paierez pas les frais de mise en service de votre contrat



En cas d'incident de paiement, vous bénéficierez :

- du maintien de votre puissance électrique pendant la trêve hivernale (du 1^{er} novembre au 31 mars)
- d'une réduction des frais liés à une intervention en cas d'impayés (réduction de puissance ou suspension d'alimentation)
- d'une exonération, le cas échéant, des frais liés à un rejet de paiement

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur de gaz ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur à l'adresse figurant sur votre dernière facture / échéancier

N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client et/ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : et/ou mon numéro de contrat :

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture chez votre fournisseur de gaz, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire.

Comment obtenir ces droits auprès de votre fournisseur d'électricité ?

Adressez ce coupon à votre fournisseur à l'adresse figurant sur votre dernière facture / échéancier

N'oubliez pas d'indiquer ci-dessous, à l'encre noire, vos numéros de client et/ou de contrat. Joignez à votre envoi une copie d'un document (facture, échéancier...) où apparaissent vos références.

Mon numéro client : et/ou mon numéro de contrat :

Pour plus de simplicité, déclarez dès à présent cette attestation en ligne sur www.chequeenergie.gouv.fr

Si vous adressez votre chèque énergie pour le paiement d'une facture chez votre fournisseur d'électricité, l'envoi de cette attestation à votre fournisseur n'est pas nécessaire.